



Pacs avec une personne en situation irrégulière

Par **julie9**, le **30/01/2010** à **12:33**

Bonjour,

Je suis française et je suis en couple depuis un an environ avec un sénégalais. Il est arrivé en France il y a deux ans avec un visa Schengen. Il vit donc actuellement sans papier.

J'aimerais savoir dans un premier temps, s'il nous est possible de nous Pacser sachant que lui n'a plus de visa valide? En me renseignant sur Internet, j'ai cru comprendre qu'il n'était pas exigé pour le PACS d'avoir une carte de séjour. Mais ne faut-il pas avoir au minimum un visa qui prouve que la personne est autorisée à être en France..?

S'il nous est possible de nous Pacser, pensez-vous, qu'avec des preuves de notre vie commune, une demande de carte de séjour peut lui être accordée? Il travaille actuellement beaucoup mais forcément au black donc je pense qu'il lui serait possible d'obtenir une promesse d'embauche (secteur intermittent artiste). Est-ce que cette promesse d'embauche peut l'aider pour son dossier de demande de carte de séjour?

Si cela est impossible, quels recours à ton avis pour obtenir ces papiers et pouvoir vivre enfin tranquillement et légalement ensemble.

Je vous remercie sincèrement par avance pour vos réponses.

Cordialement,